

## PREFECTURE DES PYRENEES- ORIENTALES

### Commune d'ESTAVAR 66800

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025

Accusé de réception en préfecture  
066-216600726-20251208-DCM2025-34-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2025  
Date de réception préfecture : 09/12/2025

Nombre de conseillers en exercice : 8

Nombre de conseillers présents : 6

Nombre de votants : 6

Date de convocation : 01/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 décembre à 18H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Abdelhaq Achemirou, Laurence Barnola, Bruno Cagny, Laurent Leygue, Paul Miffre, Fabrice Calmont

Absents Excusés : Alizée Desmet, Sophie Verney

Procurations : NEANT

M Bruno Cagny est élu secrétaire de séance.

#### DCM2025-34 : ARRET DU SERVICE DE PHOTOCOPIES EN MAIRIE

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que :

- La mairie a mis en place un service de photocopies à disposition des administrés depuis plusieurs décennies, à titre de service public ;
- Que ce service à pour objectif de répondre aux besoins administratifs des habitants mais qu'il est devenu de plus en plus sollicité pour des demandes non liées à des démarches administratives officielles ;
- Que le service de photocopies est désormais largement concurrencé par des alternatives disponibles auprès des commerces privés, ainsi que par la démocratisation des outils numériques (scanners, imprimantes à domicile, etc...) ;
- Que la mairie souhaite recentrer ses ressources sur des missions de service public essentielles à l'intérêt général et la gestion des affaires communales ;
- Que la dématérialisation des démarches administratives et l'encouragement à l'utilisation des supports numériques réduisent la nécessité de photocopies pour certaines procédures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

#### **DECIDE,**

- L'arrêt du service de photocopies proposé aux administrés à compter du **09/12/2025** dans les locaux de la mairie ;
- Précise que cette décision vise à rationaliser les coûts de fonctionnement de la mairie et encourager la transition numérique, tout en maintenant un service adapté aux besoins des administrés, notamment via des solutions alternatives ;
- Invite les administrés à recourir à des prestataires privés pour les photocopies ou à utiliser les solutions numériques proposées pour certaines démarches administratives ;
- Autorise Monsieur le Maire à informer les administrés par voie d'affichage, sur le site internet de la commune et par tout autre moyen de communication, de l'arrêt du service de photocopies en mairie.

Le Maire,  
Laurent LEYGUE



AFFICHE LE :